Image not found or type unknown

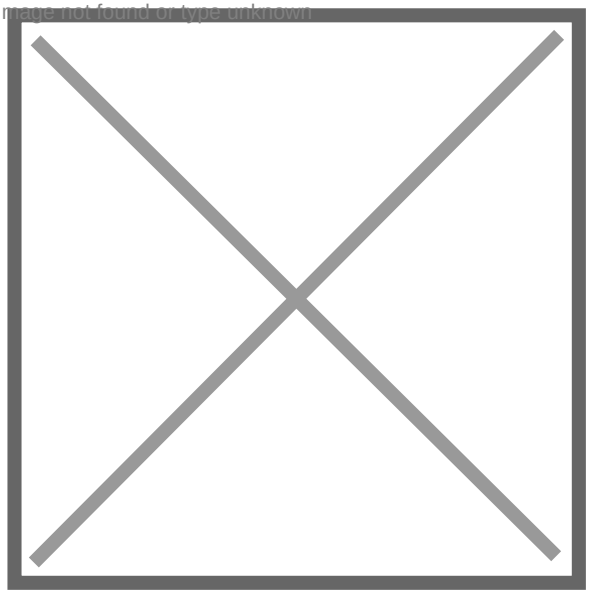

Hussier de justice montant de dettes inconnu

Par **choupouloune**, le **19/01/2017** à **15:56**

bonjour,

il y a quelques années j ai contracté un crédit a la consommation. Suite a des difficultés financière j ai arrête les paiements en 2013. j 'ai bien-sur reçu des lettres de relances, mais je m en suis pas occupé.Je n ai reçu aucune lettre recommandé

Un huissier a pris contact avec moi par téléphone en 2016,me disant que se serait dommage que mon affaire aille au tribunal, et la j ai commencé a remboursé 150 euros par mois.je reçois juste mon récépissé de paiements.

A ce jour je ne connais pas le montant du crédit à remboursé ni le montant les des frais de l'huissier.

Quelles sont mes droits?
Y a t'il forclusion?

Merci pour le temps que vous m'accordez.

Par **chaber**, le **19/01/2017** à **16:42**

bonjour

[citation] j ai commencé a remboursé 150 euros par mois[/citation]la forclusion existait mais a

été interrompue par vos règlements.

[citation]A ce jour je ne connais pas le montant du crédit à remboursé ni le montant les des frais de l'huissier. [/citation]faites la demande par LRAR

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés